



Discours du maire sur l'élaboration du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

Présenté par Monsieur Normand Grenier

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'année 2019, le conseil municipal a pris des décisions importantes afin d'assurer la qualité des services municipaux offerts aux citoyens. Nous avons autorisé l'ajout de ressources humaines au sein des effectifs municipaux. Ces ajouts étaient nécessaires afin d'accorder aux employés la capacité de répondre efficacement aux exigences attendues d'une municipalité moderne. Par conséquent, nous proposons une augmentation raisonnable du compte de taxes des contribuables en 2020, ce qui s'avère nécessaire afin de maintenir des services municipaux efficaces, un milieu de vie agréable et des actifs municipaux en bon état (immeubles, réseaux égouts et aqueduc, routes, parcs, etc.). Nous croyons que les citoyens et contribuables préfèrent l'approche équilibrée du conseil municipal. Bien que la nouvelle entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et les municipalités pour la période 2020-2024 permettra de toucher des sommes supplémentaires liées à la croissance des recettes provinciales tirées de la TVQ, nous rappelons que la principale source de revenus permettant de faire face aux obligations financières de la municipalité demeure la taxation foncière. Ce constat, jumelé aux normes métropolitaines de densification du territoire (mesurées selon le nombre de logements par hectare de superficie), confère au développement immobilier un rôle primordial dans le maintien de l'autonomie territoriale et financière de notre communauté.

Finalement, l'année 2020 marquera la première année d'application du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière en vigueur pour les années 2020-2021-2022. Par conséquent, selon la variation de valeur foncière obtenue dans ce nouveau rôle, les contribuables connaîtront des variations plus ou moins importantes de leur compte de taxes respectif.

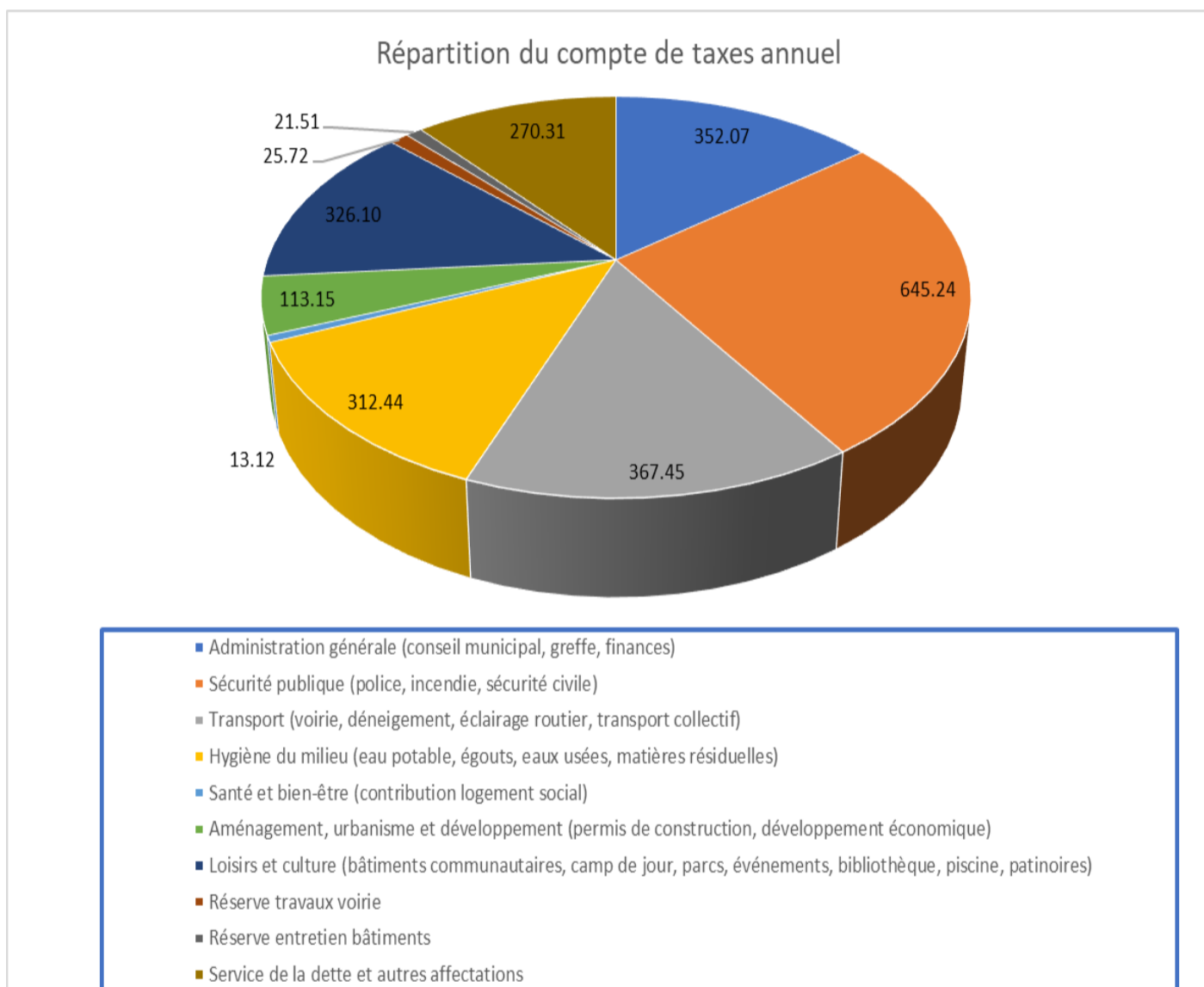
Le budget total de l'année 2020 s'élève à 9 215 365\$, en hausse de 508 168\$ (5.84%) par rapport à l'année 2019. Les taxes représentent 90% des revenus de la municipalité. Afin de financer les obligations financières de l'année 2020, les tarifications et taux suivants sont imposés :

Taux et tarifications	2020	Mode d'imposition
Taxe foncière générale - résiduelle (résidentiel et autres)	0.6947 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - immeuble 6 logements et plus	0.8408 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - immeuble non résidentiel	2.4950 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - terrains vagues desservis	1.3831 \$	par 100\$ d'évaluation
Réserve foncière pour le service de voirie		
Taxe foncière générale - résiduelle (résidentiel et autres)	0.0104 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - immeuble 6 logements et plus	0.0104 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - immeuble non résidentiel	0.0104 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - terrains vagues desservis	0.0104 \$	par 100\$ d'évaluation
Réserve foncière pour l'entretien des bâtiments municipaux		
Taxe foncière générale - résiduelle (résidentiel et autres)	0.0087 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - immeuble 6 logements et plus	0.0087 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - immeuble non résidentiel	0.0087 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - terrains vagues desservis	0.0087 \$	par 100\$ d'évaluation
Approvisionnement et distribution de l'eau (minimum)	97.00 \$	Par unité de logement (150m ³ à 0.65\$)
Approvisionnement et distribution de l'eau	0.65 \$/m ³	Les premiers 150 mètres cubes
	0.80\$/m ³	Consommation excédant 150 mètres cubes
Réseaux d'égouts et traitement des eaux	153.00 \$	Par unité de logement
Collecte, transport et disposition des matières résiduelles	119.00 \$	Par unité de logement
Transport collectif métropolitain	153.00 \$	Par unité de logement

À partir des taux et tarifications de l'année 2020, nous avons simulé le compte de taxes d'une maison unifamiliale isolée, ayant une évaluation de 247 285\$, soit la moyenne des unités de cette catégorie sur notre territoire, et ayant consommé 350 m³ d'eau pour la période 2018-2019 (facturée sur le compte de taxes de l'année 2020). Nous vous présentons le résultat comparativement à l'année 2019.

Description	2019	2020		
Taxe foncière générale	1 679.88	1 717.89		
Taxe foncière spéciale - réserve travaux de voirie	23.69	25.72		
Taxe foncière spéciale - réserve entretien bâtiments	19.82	21.51		
Approvisionnement et distribution de l'eau (minimum)	87.00	97.00		
Approvisionnement et distribution de l'eau (excédent)	160.00	160.00		
Réseaux d'égouts et traitement des eaux	145.00	153.00		
Collecte, transport et disposition des matières résiduelles	110.00	119.00		
Transport collectif métropolitain	150.00	153.00	Écart	
	2 375.39	2 447.12	71.73	3.02%

Nous vous présentons ce que le contribuable paie comme services municipaux à même le montant annuel de 2 447.12\$.



Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

Dans le cadre du présent programme triennal, le conseil municipal a identifié cinq projets importants qui seront complétés ou débutés en 2020. La réalisation de certains projets est conditionnelle à l'obtention d'une aide financière du Gouvernement du Québec.

1. **Construction d'un terrain de soccer synthétique au parc de la Presqu'île – 843 300\$**
2. **Travaux sur les réseaux d'égouts et d'aqueduc – 525 000\$**
3. **Remplacement de véhicule et de machinerie au service des travaux publics – 250 000\$**
4. **Acquisition et installation de génératrices au centre communautaire et hôtel de ville – 300 000\$**
5. **Réfection des infrastructures, construction d'une piste multifonctionnelle et configuration de surface dans le secteur institutionnel des rues du Sacré-Cœur et St-Paul – 1 530 000\$**